



Factures eau / électricité

Par **anne moreau**, le **09/09/2016** à **18:59**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Je suis en location annuelle dans l'habitation de mon propriétaire. Les compteurs d'eau et d'électricité sont à son nom et il m'a placé des sous-compteurs afin que je puisse connaître ma consommation personnelle. Mais ! pour calculer le prix de mes consommations, j'ai besoin des factures qu'il reçoit pour connaître le prix du kW/h et le prix du m3 d'eau. Il refuse de me donner ces factures et me fournit des prix que je ne peux vérifier. Est-ce légal ? Merci de me donner un renseignement à ce sujet.
MERCI [smile4]

Par **Visiteur**, le **09/09/2016** à **19:09**

Bonjour,
Votre propriétaire doit vous donner le décompte précis.
N'hésitez pas à vous rapprocher des services concernés pour avoir des précisions.

Par **Lag0**, le **09/09/2016** à **19:12**

Bonjour,
Un bailleur particulier n'ayant pas le droit de revendre de l'électricité, vous n'avez tout simplement pas à payer les pseudo-factures qu'il vous présente !
En revanche, pour l'eau, c'est légal, mais le bailleur doit justifier des charges d'eau qu'il vous retient.

Par **anne moreau**, le **10/09/2016** à **06:25**

Un grand merci pour vos réponses qui correspondent entièrement à ce que je pensais.